

Délibération n°2026-04-075

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Décisions modificatives – Budgets principal et annexe Equipôle

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

Ont donné procuration

Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
M. ROBERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les budgets primitifs 2026 ont été votés le 10 février 2026.

Les décisions modificatives présentées concernent le budget principal CCPL et le budget annexe « Equipôle ».

Concernant le budget principal CCPL :

- Afin d'abonder l'opération 29 Très haut débit non ouverte au budget et réajuster les opérations d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement :

Décision modificative – Budget principal CCPL				
<u>Section de fonctionnement</u>				
Dépenses				
Chapitre 042	Compte 6811			+77 150.00€
Recettes				
Chapitre 042	Compte 777		Quote-part subventions investissement transférées au compte de résultat	+39 120.00€
Chapitre 013	Compte 6419		Remboursements sur rémunérations	+38 030.00€
<u>Section d'investissement</u>				
Dépenses				
Chapitre 204- opération 27	Compte 2324		Fonds de concours	-3 900,00 €
Chapitre 204- opération 29	Compte 2041583		Très haut débit	+ 3 900,00 €

Concernant le budget annexe « Equipôle » :

- Afin de rembourser une caution à un locataire et abonder le chapitre des admissions en non-valeur :

Virement de crédits-Budget annexe Equipôle				
<u>Section de fonctionnement</u>				
Dépenses				
Chapitre 65	Compte 6542		Pertes sur créances irrécouvrables- créances éteintes	+100.00€
Recettes				
Chapitre 70	Compte 70631		Redevances et droits des services à caractère sportif	+100.00€
<u>Section d'investissement</u>				
Dépenses				
Chapitre 21- opération 60	Compte 21318		Acquisition matériel et travaux- Autres bâtiments publics	-400,00 €
Chapitre 16	Compte 165		Dépôts et cautionnements reversés	+400,00 €

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16,
Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 10 février 2026,
Vu la conférence des maires en date du 14 avril 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Thierry Marchal, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve les décisions modificatives des budgets principal CCPL et annexe Equipôle 2026 telles que figurant ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.



Le Président,
Henri BILLON.

